

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le Mardi dix-neuf du mois de Septembre à dix-huit heures et trente-trois minutes, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le 13 Septembre se sont réunis dans la salle des délibérations de l'hôtel de Ville, sous la présidence de Gabrielle LOUIS-CARABIN, Maire.

Etaient présents: MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN, Jean ANZALA, Betty ARMOUGOM, Pierre PORLON, Marie-Michelle HILDEBERT, Marcelin CHINGAN, Sylvia SERMANSON, Rose-Marie LOQUES, Bernard SAINT-JULIEN, Patrick PELAGE, Nadia OUJAGIR, Joseph HILL, Rosette GRADEL, José OUANA, Sandra SERMANSON, Daniel DULAC, Annick CARMONT, Yvane RHINAN, Hermann SAINT-JULIEN.

Etaient représentés: MM. Michel SURET (Sylvia SERMANSON), Elsa SUARES (Jean ANZALA), Thierry FULBERT (Patrick PELAGE), Eveline CLOTILDE (Pierre PORLON), Jacques RAMAYE (José OUANA), Alina GORDON (Rose-Marie LOQUES), Jérôme-Thierry CHOUNI (Marcelin CHINGAN)

Etaient absents: MM. Gina THOMAR, Marie-Alice RUSCADE, Marie-Joël TAVARS, Justine BENIN, Pinchard DEROS, Ingrid FOSTIN

Etaient absents excusés: MM. Grégory MANICOM, Seetha DOULAYRAM, Bernard RAYAPIN.

Membres en exercice : 35	Membres présents : 19	Membres Représentés : 07	Absents Excusés : 03	Absents : 06
--------------------------	-----------------------	--------------------------------	----------------------------	--------------

Le quorum étant atteint, dix-neuf (19) Conseillers étant présents, sept (7) représentés, trois (3) absents excusés et 6 (six) absents, le Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN, déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Sylvia SERMANSON est désignée pour assurer le Secrétariat de séance.

Modifications tarifaires

10/DCM2023/88

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Direction des Affaires Culturelles (DAC) propose de nombreuses activités ou des mises à disposition d'espaces qui exigent une participation financière des usagers ou organismes bénéficiaires.

Accusé de l'exploration professione préfetcure de l'exploration propose de nombreuses activités ou des mises à disposition d'espaces qui exigent une participation financière des usagers ou organismes bénéficiaires.

Accusé de réception en préfecture 971-219711173-20230919-10dcm202388a-DE Date de télétransmission : 06/10/2023 Date de réception préfecture : 06/10/2023 Considérant que des modifications des tarifs appliqués se sont succédées au gré des contraintes contextuelles.

Considérant que l'heure est à l'harmonisation, au regard des changements de régies d'avances et de recettes, des réglementations, des usages et pratiques.

Considérant que cela a pour conséquence l'annulation de l'ensemble des délibérations précédentes relatives aux tarifs liés aux activités de la Direction des Affaires Culturelles à savoir :

- 9 du 27 Avril 2002 portant Vote des nouveaux tarifs en euros des Services de la Bibliothèque ;
- 8 du 20 Septembre 2004 portant Tarification des activités culturelles de la Ville du Moule ;
- 2 du 03 Mai 2005 portant Tarification des places de spectacles de la Salle Robert Loyson ;
 - 8 du 27 Octobre 2005 portant tarification spéciale de la carte Pass Culture;
- 12 du 31 Janvier 2006 portant Vote des tarifs des ateliers d'écriture et vidéo/Rémunération interprètes amateurs
- 15 du 13 Octobre 2006 portant Affaires Culturelles -Tarification des cours de danse traditionnelles à 15 € par mois pour les adultes ;
- 3 du 30 Octobre 2006 portant Affaires culturelles Application d'un tarif spécial ;
- 9 du 28 Septembre 2009 portant Contribution des Associations, proposant des activités au Centre Robert Loyson : 10 % de leurs recettes ;
- 8 du 28 Septembre 2009 portant Vote des tarifs pour les séniors : 10 € pour 4 séances ;
 - 12 du 12 Mai 2011 portant Vote de tarifs réduits pour les CE ;
 - 11 du 12 Mai 2011 portant vote de tarifs circuits service Patrimoine;
- 9/DCM2021/66 du 25 Septembre 2021 portant Vote des tarifs de location de salles au Centre Robert Loyson, hors salle de cinéma ;
- 10/DCM2021/84 du 26 Novembre 2012 portant Vote des tarifs des ateliers tournants du Centre d'Education Artistique à 2 € l'heure ;
- 13/DCM2013/93 du 16 Décembre 2013 portant vote des tarifs dégressifs pour les titulaires d'une carte Pass Culture ;
- 5/DCM2014/15 du 27 Février 2014 portant Délibération rectificative de la délibération 13/DCM2013/93;
- 17/DCM2014/76 du 12 Novembre 2014 portant délibération modificative des tarifs du Centre Culturel et de la salle de Cinéma Robert Loyson ;
- 12/DCM2018/12 du 5 Février 2018 portant Modification des tarifs des stages du Centre d'Education Artistique ;
- 11/DCM2020/17 du 24 Février 2020 portant Modification des tarifs de la grille de tarifs votés lors de la délibération 12/DCM2020/76 du 12 Novembre 2014 carte CNAS et tarifs réduits carte + changement nom de cartes de réduction.

Accusé de réception en préfecture 971-219711173-20230919-10dcm202388a-DE Date de télétransmission : 06/10/2023 Date de réception préfecture : 06/10/2023 Considérant qu'à titre exceptionnel, les tarifs correspondants aux activités du Centre d'Education Artistique rentreront en vigueur en Octobre 2024 car les inscriptions ont déjà débuté pour l'année 2023.

Considérant que la commission culture a approuvé l'ensemble des tarifs, lors de sa réunion du 5 juillet 2023.

Ouï le Maire en son exposé, Après discussion et échanges des vues, DÉ CIDE A L'UNANIMITE Vote à scrutin public

Article 1: Dit que l'ensemble des délibérations suivantes relatives aux tarifs liés aux activités de la Direction des Affaires Culturelles sont annulées à savoir :

- 9 du 27 Avril 2002 portant Vote des nouveaux tarifs en euros des Services de la Bibliothèque ;
- 8 du 20 Septembre 2004 portant Tarification des activités culturelles de la Ville du Moule ;
- 2 du 03 Mai 2005 portant Tarification des places de spectacles de la Salle Robert Loyson ;
 - 8 du 27 Octobre 2005 portant tarification spéciale de la carte Pass Culture ;
- 12 du 31 Janvier 2006 portant Vote des tarifs des ateliers d'écriture et vidéo/Rémunération interprètes amateurs ;
- 15 du 13 Octobre 2006 portant Affaires Culturelles -Tarification des cours de danse traditionnelles à 15 € par mois pour les adultes ;
- 3 du 30 Octobre 2006 portant Affaires culturelles Application d'un tarif spécial ;
- 9 du 28 Septembre 2009 portant Contribution des Associations, proposant des activités au Centre Robert Loyson : 10 % de leurs recettes ;
- 8 du 28 Septembre 2009 portant Vote des tarifs pour les séniors : 10 € pour 4 séances ;
 - 12 du 12 Mai 2011 portant Vote de tarifs réduits pour les CE ;
 - 11 du 12 Mai 2011 portant vote de tarifs circuits service Patrimoine;
- 9/DCM2021/66 du 25 Septembre 2021 portant Vote des tarifs de location de salles au Centre Robert Loyson, hors salle de cinéma ;
- 10/DCM2021/84 du 26 Novembre 2012 portant Vote des tarifs des ateliers tournants du Centre d'Education Artistique à 2 € l'heure ;
- 13/DCM2013/93 du 16 Décembre 2013 portant vote des tarifs dégressifs pour les titulaires d'une carte Pass Culture ;
- 5/DCM2014/15 du 27 Février 2014 portant Délibération rectificative de la délibération 13/DCM2013/93
- 17/DCM2014/76 du 12 Novembre 2014 portant délibération modificative des tarifs du Centre Culturel et de la salle de Cinéma Robert Loyson;

Accusé de réception en préfecture 971-219711173-20230919-10dcm202388a-DE Date de télétransmission : 06/10/2023 Date de réception préfecture : 06/10/2023

- 12/DCM2018/12 du 5 Février 2018 portant Modification des tarifs des stages du Centre d'Education Artistique ;
- 11/DCM2020/17 du 24 Février 2020 portant Modification des tarifs de la grille de tarifs votés lors de la délibération 12/DCM2020/76 du 12 Novembre 2014 carte CNAS et tarifs réduits carte + changement nom de cartes de réduction.
- Article 2: D'approuver la nouvelle grille tarifaire des Affaires Culturelles de la ville du moule, jointe à la présente délibération, pour une application immédiate.
- Article 3: Dit qu'à titre exceptionnel, les tarifs correspondants aux activités du Centre d'Education Artistique rentreront en vigueur en Octobre 2024 car les inscriptions ont déjà débuté pour l'année 2023.
- Article 4: Le Maire et le Directeur Général des Services sont, chacun, en ce qui le concerne, responsables de l'exécution de la présente délibération.
- Article 5: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours pourra être effectué par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » (www.telerecours.fr)

Fait à Le Moule, le 19 Septembre 2023

La Secrétaire,

Sylvia SERMANSON

Pour extrait conforme,

Le Maire,

abrielle LOUIS-CARABIN

PROPOSITION DE NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE - DAC // Oct 2023 et oct 2024 pour CEA

Direction des Affaires Culturelles	Tarificatio actuelle	n Tarification proposée	Commentaires
CINEMA			
Plein tarif	6,00€	6,00 €	
Tarif enfant	3,00 €	3,00 €	
Tarif jeunes -26 ans		5,00 €	
Tarif réduit (séniors, RSA, PMR)	5,00 €	5,00 €	
Abonnement 10 tickets jeunes et tarifs réduits (2 places gratuites)		24,00 €	
Abonnement 10 tickets enfants moins de 12 ans (2 places gratuites)		40,00 €	
Abonnement 10 tickets adultes (2 places gratuites)		48,00 €	
Abonnement 20 tickets enfants moins de 12 ans (4 places gratuites)		48,00 €	
Abonnement 20 tickets jeunes et tarifs réduits (4 places gratuites)		90,00 €	
Abonnement 20 tickets cinéma adultes (4 places gratuites)		96,00 €	
Tarif ciné club et festival cinéma		4,00 €	
Comité d'entreprise, personnel communal, CNAS, associations avec achat de plus de 100 tickets)		4,50 €	
		1,100 0	
Tarif famille cinema		6 euros parents et	à partir de 2 enfants
		2 euros /enfants	a partii de 2 emants
SPECTACLES			
arif spectacle 1	25,00 €	25,00 €	
Farif spectacle 2	20,00 €	20,00 €	
Farif spectacle 3	15,00 €	15,00 €	
arif spectacle 4	10,00 €	10,00 €	
Farif spectacle 5 (séniors- RSA)	10,00 €		
Farif spectacle 6 (Festivals-Spectacles jeunes publics)		5,00 €	
Farif spectacle CNAS(sur les spectacles organisés par la ville du Moule ou négociés par contrat)		4,00 €	
Possibilité de rémunérer les artistes débutants non professionnels à partir de 50 euros pour 1 cachet de 2 heures			-109
		50,00 €	
CENTRE D'EDUCATION ARTISTIQUE Cours individuels chant et musique (sauf tambour ka)	T		
	45,00 €	45,00 €	Tarif mensuel forfaitaire/ pers.
cours collectifs tambour ka		35,00 €	Tarif mensuel forfiataire/pers
cours individuels danse, arts plastiques	20,00 €	30,00 €	Tarif mensuel forfaitaire/ pers.
anse de salon (forfait couple)		40,00 €	Tarif mensuel pour 2 personnes
teliers de la Médiathèque (Créole, lecture, écriture)	-	5,00 €	Tarif / atelier
arif activités unique pour les seniors		20,00 €	Tarif mensuel forfaitaire
ur l'ensemble des tarifs des Activités du CEA(sauf tarif unique sénior)			Réduction de -50% pour les demandeurs d'emploi et BRSA
tages Tarif 1 : Eveil, Initiation et familles à partir de 2 enfants		3,00 €	
tages Tarif 2 : participants "Jeunes / Séniors" ou "débutants"		5,00 €	
tages Tarif 3 : participants "Confimées"		10,00 €	
tages Tarif 4 : Autres		20,00 €	
tages Tarif 5: Expert / Masterclass	50,00€	50,00 €	
LOCATION DE SALLES			
arif Studio 1 et Studio 2	4,00 €	8,00 €	Tarification /heure
arif location salles de danse répétition		5,00 €	Tarification /heure
arif location salles de réunion - MANICOM associations mouliennes		10,00 €	Tarification /heure
cation de salles de réunion du centre Robert Loyson une fois par mois à titre gracieux pour les associations mouliennes si disponibilité			
arif location salles de réunion - CAF // MANICOM associations non mouliennes		15,00 €	Tarification /heure
arif location salles de réunion - CAF // MANICOM insitutions et entreprises mouliennes		20,00 €	Tarification /heure
arif location salles de réunion - CAF // MANICOM insitutions et entreprises non mouliennes	971	usé de réception en pre -21971112/3/2002/30919	179d6ra21023188areDE
arif location salle type "Patjambel"	Dat Dat	e de télétransmission : e de réce g i on g réfectu	үь/10/2023 Фанн Ман Лавиге
ratuité de la Salle de Danse, si convention avec Salle Robert Loyson et selon disponibilitées			

Lors des locations d'espaces, l'heure entamée est dûe. La location de la salle Manicom se fait : lundi de 8h à 17h, jeudi de 14h à 17h, du lundi au samedi à partir de 18h. Je m'interroge sur la mise en place d'une limite d'heure d'utilisation (ex 22h ou 23h max) **PATRIMOINE** Le Moule Amérindien 3.00 € 3.00 € Le centre Ancien 3,00 € 3.00 € Le circuit des Moulins Utilisation du Pass culture 5,00€ Scolaires du Moule 1 euros Collèges du Moule 2 euros Le Moule,un territoire 5.00 € 5,00€ ALSH du Moule 1 euros // Proposition de Gratuité des Parcours commentés à la demande 5,00 € circuits durant le MEH Circuit des Temples Hindous 5,00€ Circuit de Néron 5.00 € Dans le cadre de la convention en cours de finalisation avec l'OTI un tarif est proposé pour l'achat et la revente de nos circuits : 4 € pour les circuits de 5 € et 2 € pour les circuits de 3 € CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SALLE ROBERT LOYSON Gratuité une fois par an pour les associations Moulienne pour les Congres/AG/Séminaires.Si Demande de mise à disposition de la salle RL : Associations Moulienne 5% / 95% 250 €/demi joumée Location de la salle Robert Loyson hors convention si entrées gratuites l'utilisation est l'organisation de et 500 € la joumée spectacle avec entrées payantes utilisation du 5%/95%. Dans tous les cas chèque de caution de 400 €. Contrats de CO-REALISATION 15% / 85% 20% / 80%